

N° 8368³

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

modifiant : 1° le Code pénal ; 2° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ; aux fins de transposition de certaines dispositions de la directive (UE) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme et remplaçant la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil

* * *

AVIS DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE DIEKIRCH

(16.4.2024)

Retourné à Madame le Procureur Général d'Etat comme suite à sa demande du 22 mars 2024 avec les observations suivantes :

Le projet de loi qui a été soumis pour avis au Tribunal d'Arrondissement de Diekirch entend parachever la transposition de la directive (UE) 2017/541 du parlement européen et du conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme et remplaçant la décision-cadre 2002/475/JAI du conseil et modifiant la décision 2005/671/JAI du conseil qui a déjà fait l'objet d'une transposition par une loi du 3 mars 2020 portant modification de diverses dispositions en vue d'adapter le régime relatif à la lutte contre le terrorisme.

Outre la considération que le Tribunal d'Arrondissement de Diekirch ne se trouve *a priori* pas directement concerné par les dispositions légales relatives au terrorisme (cf. article 29 alinéa 2 du Code de procédure pénale), il y a lieu de relever que les modifications suggérées sont conformes et ne comportent aucune remarque particulière.

Diekirch, le 16 avril 2024.

*Pour le Tribunal d'arrondissement
de Diekirch,
Le Premier Vice-Président,
Robert WELTER*

